MINISTÈRE
DU TRAVAIL
ET DES SOLIDARITÉS

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction régionale
de l'économie, de l'emploi,
du travail et des solidarités

Chaleur et canicule au travail

Protéger la santé des salariés face aux fortes chaleurs

L'exposition à de fortes chaleurs dans le cadre du travail peut entraîner des effets significatifs sur la santé des travailleurs.

Adapter les pratiques professionnelles est impératif.







Risques et enjeux

Quels risques pour la santé ?

Les effets de l'exposition à la chaleur

→ maux de tête, fatigue, crampes
→ déshydratation
→ fièvre
→ **coup de chaleur (urgence vitale)**

Peut entraîner malaise, accident grave, voire décès.

Des impacts bien réels

- 2025 : **9 décès liés au travail par forte chaleur**
- 2024 : **7 décès**
- 2023 : **11 décès**

(Données nationales)

Travailleurs particulièrement exposés

- BTP
- agriculture
- travaux extérieurs
- locaux confinés et chauds

Des risques d'accidents accrus

La chaleur

- augmente la fatigue
- diminue la vigilance
- altère les réflexes
- favorise les erreurs

Conséquences

- chutes
- non-respect des consignes
- mauvaise utilisation des équipements

La chaleur est un risque professionnel à part entière

Elle doit être intégrée dans l'évaluation des risques

Obligations maîtres d'ouvrage et employeurs

Nouveau cadre réglementaire (décret n°2025-482 du 27 mai 2025)

Les employeurs doivent prévenir les risques liés à la chaleur lors des périodes de vigilance météorologique.
(Cf. niveaux de vigilance jaune - orange - rouge de Météo France)

Maîtres d'ouvrage

Doivent intégrer le risque chaleur dans :

- le **plan général de coordination** (PGC) ;
- les **plans particuliers de sécurité et de protection de la santé** (PPSPS).

Exemples de mesures

- adaptation des horaires
- limitation des travaux aux heures les moins chaudes
- **arrêt des travaux aux pics de chaleur (ex : midi / 13h en canicule extrême)**

Employeurs, quelles actions ?

Organisation du travail
- adapter les horaires
- prévoir des pauses
- réduire l'exposition

Aménagement des postes
- ombrage
- ventilation
- réduction du rayonnement solaire

Hydratation
- eau fraîche en quantité suffisante tout au long de la journée*

Équipements
- vêtements adaptés et clairs
- protections contre le soleil

Information des salariés
- reconnaître les signes d'alerte
- savoir réagir

* pour les chantiers BTP et forestiers, prévoir une quantité d'eau disponible de 3 litres par salarié

Principe clé

Les mesures doivent être :
- anticipées
- adaptées à l'intensité de la chaleur

Outils mobilisables

Activation du

Numéro vert Canicule info service

Appel gratuit entre 9H et 19H

0 800 06 66 66

Appui prévention

Services de prévention et de santé au travail Hauts-de-France

https://hauts-de-france.dreets.gouv.fr/Services-de-prevention-et-de-sante-au-travail-interentreprises-agrees-en-Hauts

Entreprises du BTP

En cas d'arrêt lié à la chaleur : possibilité de mobilisation de la **Caisse des congés intempéries** (CIBTP)

Si refus → recours possible à l'**activité partielle**

Dispositifs non cumulables

Ressources

Un kit de communication est disponible afin d'informer, sensibiliser et prévenir tous les acteurs aux risques liés aux fortes chaleurs

- https://travail-emploi.gouv.fr/chaleur-et-canicule-au-travail
- https://hauts-de-france.dreets.gouv.fr/Fortes-chaleurs-canicule-protegez-vous
- Les bons réflexes par fortes chaleurs | Affiche | 2023 (PDF - 1.02 Mo)



- Prévention des risques liés aux vagues de chaleur | Guide 2023 (PDF - 405.17 Ko)
- Vague de chaleur, je me prépare et j'agis | Brochure employeurs | 2025 (PDF - 135.04 Ko)
- Guide ORSEC | Gestion sanitaire des vagues de chaleur | Se référer à la fiche 02.K à destination des employeurs (PDF - 1.54 Mo)

Anticiper - Protéger - Adapter

La prévention sauve des vies

DREETS Hauts-de-France

Cité Marianne ■ 2 boulevard de Strasbourg ■ BP 90219 – 59019 LILLE Cedex

✆ 03 20 96 48 60

Internet : hauts-de-france.dreets.gouv.fr

Juin 2026